

REUNION DE QUARTIER DU 16 DECEMBRE 2012

A l'initiative conjointe de Monsieur le Maire et du Président de l'AFUL, la réunion de quartier organisée le 16 décembre 2012 a réuni une quarantaine de résidents et une soixantaine d'autres ont délégué au Président le soin de les représenter. Un coup de chapeau au passage aux deux résidents qui ont tiré les sonnettes pour obtenir les signatures de tous ceux qui auraient souhaité être présents mais avaient prévus de partir en vacances.

A l'aide d'un support visuel, Monsieur le Maire a fait le point de l'action du Conseil Municipal à mi-mandat. Il a présenté les projets immobiliers en cours, notamment à l'entre-deux parc, qui apporteront aux habitants de Lésigny des services supplémentaires innovants.

Nous avons eu confirmation de la création d'un espace restauration à l'école du Parc, en remplacement du bâtiment actuel et avons eu la confirmation que l'espace aménagé pour les gens du voyage est terminé, conformément à la loi .

Le SCoT, projet intercommunal qui comporte deux volets, a retenu toute notre attention.

Rappel des points essentiels du projet :

Le premier volet décrit le plan d'urbanisation déjà engagé et à venir pour respecter les exigences de la loi. En particulier il répond au quota de logements sociaux de 20 % qui entraîne pour notre commune la construction de 300 logements supplémentaires à Lésigny

Le second volet intéresse l'amélioration des conditions de circulation dans la région dont l'engorgement actuel est une réalité quotidienne pour la plupart d'entre nous.

La lettre demandant au Président de les représenter formulait à ce sujet quatre questions clés. Cette lettre est en annexe. Vous remarquerez qu'elle aborde les domaines qui ont des conséquences dans notre vie quotidienne.

Deux des questions ont focalisé l'attention des participants

1) Quel projet de construction en remplacement des préfabriqués situés à l'entrée de l'Orée ?

La réponse est qu'il est prévu d'implanter une résidence pour personnes âgées. Elle sera construite quand l'espace interculturel de l'entre deux parcs pourra accueillir les associations qui utilisent encore aujourd'hui les bâtiments préfabriqués

Pour ce qui concerne les autres implantations immobilières du projet SCoT, nous avons appris que le permis de construire les 42 logements supplémentaires en centre ville était accepté.

Quant aux terrains de Maison Blanche, qui appartiennent à la municipalité, ils devraient accueillir les habitations d'un nouveau quartier en complément de ceux qui existent déjà. Les exigences de l'Etat sur l'augmentation du nombre d'habitations sont formelles et doivent être respectées

2) Quelles solutions pour améliorer la circulation dans la région ?

La réponse est double :

Construire une voie en site propre destinée aux transports en commun le long de la Francilienne.

Aménager une rocade pour que les camions qui remontent vers le nord de l'Europe évitent la Francilienne.

Dans les deux cas, le délai de réalisation est inconnu et ne dépend pas de la commune ni de l'intercommunalité. Compte tenu de l'état des finances publiques, on peut imaginer qu'il faudra sans aucun doute « un certain temps » ! Or, l'augmentation programmée du nombre d'habitants accentuera encore les difficultés actuelles. Monsieur le Maire, qui habite à Lésigny lui aussi, reconnaît le bien-fondé de cette remarque ...

.La présentation de Monsieur le Maire s'est terminée par un tableau synthétique de l'état des finances de la commune. Il en ressort que Lésigny est moins endettée que d'autres communes comparables, quelquefois dans le rapport de 1 à 5, et qu'il n'y a pas d'emprunts toxiques.

La fin de la réunion a été consacrée à un échange de questions et de réponses entre la salle et Monsieur le Maire pour obtenir des précisions sur les thèmes de la présentation.

Comme nous étions convenus, dès le début de la réunion de quartier, de ne pas la confondre avec une réunion électorale, il faut souligner le respect mutuel des intervenants, aussi bien dans la formulation des questions que dans les réponses.

Gérard SCHRAMBACH